



Voies navigables de France

Réunion VNF – CGT OPA du 2 mars 2017

Relevé d'échanges

Représentants SN CGT OPA

M. Charles BREUIL

M. Christophe HEGOT

M. Eliezer VERGEROLLE

M. François BERNARD-LOUET

Représentants de l'établissement VNF

M. Marc PAPINUTTI

Mme Corinne de LA PERSONNE

M. Olivier HANNEDOUCHE

Début de la réunion 14h05

La CGT rappelle l'objet de cette demande d'audience :

1. Les suites données à la levée du moratoire concernant le recrutement des Ouvriers d'Etat ;
2. Appeler l'attention de VNF et plus particulièrement de son directeur général sur la situation des OPA à VNF, l'insuffisance des recrutements d'OPA, le recours à des emplois non statutaires et l'incidence sur les missions,
3. Plus globalement l'avenir des OPA au sein de VNF.

Le directeur général rappelle que c'est un sujet partagé avec les représentants du personnel, qu'il s'est toujours positionné pour rappeler le besoin de disposer d'une ressource spécialisée pour répondre à des besoins métiers spécifiques, concernant l'établissement :

- VNF a besoin de la compétence détenue par les OPA aujourd'hui et demain pour répondre aux besoins liés à la filière maintenance spécialisée (électromécaniciens, hydrauliciens, informaticiens industriels,...) qui se développe et se renforce au sein de VNF avec la téléconduite, l'automatisation des ouvrages (écluses, mais aussi barrages et vannages),... Mais aussi des perspectives de départs sur les 5 ans à venir, près d'un quart des OPA en poste ;
- Dans un contexte de reprise d'emplois VNF a demandé l'autorisation de recruter 29 OPA dès 2016, c'est un signal fort en direction des OPA, en termes de reconnaissance de leur métier mais aussi en cohérence avec le projet stratégique de l'établissement qui renforce la filière maintenance pour fiabiliser le réseau, développer la GMAO, réaliser des chantiers 5S;
- Sur l'emploi non statuaire, s'il est vrai que VNF a recruté des CDD de droit public en 2016 c'est pour pallier à l'absence de capacité à recruter des OPA dans le cadre du moratoire, ce n'est pas un choix mais une nécessité de maintenir une compétence maintenance spécialisée ;

- Sur les perspectives de recrutement, VNF attend les arbitrages interministériels pour recruter dès 2017, 29 OPA, en insistant bien sur des recrutements statutaires.

La CGT revient sur la question des règles statutaires des OPA en précisant qu'elle souhaite l'engagement rapide des négociations qui pourraient s'orienter à terme vers une « fonctionnarisation » des OPA ou a minima vers des règles statutaires proches de celles des fonctionnaires qui prévoiraient de véritables passerelles pour favoriser les parcours des OPA. A ce jour ce sujet est au point mort à la DRH du MEEM.

Le directeur général, précise que les OPA répondent d'abord à un besoin en compétences et en termes de métiers et que si la réforme statutaire est nécessaire, elle doit intégrer au préalable ce besoin qui pour VNF tourne autour de la maintenance de type automate, l'exploitation ou des ateliers 5S par exemples.

Sur ce sujet, la CGT souhaite pour alimenter la réflexion que VNF travaille sur les besoins de l'établissement en termes de compétences, d'expertises et de métiers et propose de transmettre les études que l'organisation syndicale a réalisées sur cette question.

Le directeur général est d'accord pour que ce travail se fasse au sein de VNF, une nouvelle date de réunion sur ce sujet précis est programmée le 6 avril 2017 à 15 heures.

La CGT profite de cette audience pour évoquer une difficulté au sein de la DT Nord-Pas-de-Calais qui aurait empêchée 50% des OPA au sein d'un atelier de Ferin à participer à l'AG des OPA de la direction territoriale.

Le directeur général fera un point avec la direction territoriale concernée.

Fin de la réunion 15h05